



Envoi au contrôle de légalité le : 1 mars 2024

Publication électronique le : 1 mars 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Pierre GEORGET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. René HOCQ.

Absent(s) : M. Bruno COUSEIN, M. Frédéric MELCHIOR.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**MISE EN OEUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET
ITINÉRAIRES (PDESI)**

(N°2024-68)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code du Sport et, notamment, ses articles L.311-1 et suivant et R.311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.361-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n° 2019-79 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis et les propositions de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires rendus lors de sa réunion en date du 16/11/2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/02/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'inscrire et de classer au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) proposés par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), lors de sa réunion en date du 16 novembre 2023, repris aux tableaux en annexe 1 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 février 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

RAPPORT CDESI-PDESI – ANNEXE 1

Propositions d'inscriptions et de classements des ESI émises par la CDESI lors de sa séance du 16 novembre 2023

Tableau synthétique des propositions d'inscription au PDESI :

N° dossier	Nom de l'ESI	Porteur de projet	Activité(s) concernée(s)	Commune	Emprise foncière concernée		Proposition de la CDESI
					Parcelles cadastrales	Propriétaire	
23001	Bois de Florimond – Parcours permanent de disc-golf	Ville d'Harnes	Disc-golf	Harnes	AC 44, 50, 99, 100, 111, 114, 116, 149, 162, 179, 197, 199	Ville d'Harnes	Cat.1
23003	Espace de course d'orientation multi-sites (bois de Saint-Pierre et stade Malingue)	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Course d'orientation	Pas-en Artois	Bois de Saint-Pierre : 0C 42, 43, 44	Ville de Pas-en-Artois	Cat. 2
					Stade Malingue : A 1006, D 625, D 624		
23004	Base nautique de Beuvry – Structure Artificielle d'Escalade (SAE) en extérieur	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	Escalade	Beuvry	AS 601	CABBALR	Cat. 2
23005	Base nautique de Beuvry – Parcours permanent de course d'orientation		Course d'orientation	Beuvry	AS 598, 599, 600, 601		Cat. 2
23008	Base de glisse d'Hardelot – Site de kayak de mer	Ville de Neufchâtel-Hardelot	Canoë-kayak	Neufchâtel-Hardelot	AY 5, 7, 155 + Concession de plage dûment accordée à la commune par les services de l'Etat (DDTM) sur le domaine public maritime, et comprenant notamment la zone de roulage des chars à voile et la rampe d'accès à l'eau.	Ville de Neufchâtel-Hardelot	Cat. 1
23009	Base de glisse d'Hardelot – Site de voile		Voile				Cat. 2
23010	Base de glisse d'Hardelot – Site de char à voile		Char à voile				Cat. 1

RAPPORT CDESI-PDESI – ANNEXE 1

Tableau synthétique des propositions de classement en 3^{ème} catégorie :

Rappel : un ESI de 3^{ème} catégorie n'atteint pas le niveau requis par les critères du PDESI. Toutefois, la CDESI reconnaît l'intérêt du site pour le développement des sports de nature, afin qu'il puisse être accompagné dans son développement. En outre, l'idée consiste à ce que l'ESI puisse bénéficier du PDESI, en tant que plan d'action et de développement, afin d'y être inscrit à terme.

N° dossier	Nom de l'ESI	Porteur de projet	Activité(s) concernée(s)	Commune	Emprise foncière concernée		Proposition de la CDESI
					Parcelles cadastrales	Propriétaire	
23002	Bois de Florimond – Parcours santé inclusif	Ville d'Harnes	Parcours santé	Harnes	AC 44, 50, 99, 100, 111, 114, 116, 149, 162, 179, 197, 199	Ville d'Harnes	Cat. 3
23006	Base nautique de Beuvry – Parcours permanent de disc-golf	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	Disc-golf	Beuvry	AS 538	Ville de Beuvry	Cat. 3
23007	Bois du château de la côte	Ville de Longuenesse	Course d'orientation	Longuenesse	AW 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 69	Ville de Longuenesse	Cat. 3
23011	Parc départemental d'Olhain – Parcours permanent de disc-golf	EPIC Parc d'Olhain	Disc-golf	Maisnil-les- Ruitz	AI 1	Département du Pas-de-Calais	Cat. 3

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°54

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

MISE EN OEUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, et conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département met en œuvre depuis 2016, une politique ambitieuse en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

Permettant un accès aux activités sportives à un large public, les Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APPN) connaissent un essor considérable partout en France, ces dernières années. Le territoire du Pas-de-Calais ne fait pas exception, tant il recèle d'atouts pour attirer les adeptes des sports de nature. Pratiqués aussi bien au haut niveau que dans la sphère familiale, les sports de nature ont très vite été identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires. Pour autant, ce phénomène en pleine expansion doit être maîtrisé, à l'image de ses interactions nombreuses avec les milieux naturels et la part toujours plus importante de pratiquants dits « libres », non licenciés au sein d'un club.

Au regard de la compétence qui lui est confiée par le législateur (Art. 311-3 du Code du Sport), le Département du Pas-de-Calais s'est doté en 2013 d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Celle-ci constitue un espace de dialogue privilégié réunissant l'ensemble des acteurs concernés par les sports de nature. Ainsi, la CDESI concourt à l'élaboration d'une stratégie de développement maîtrisé, prenant en compte divers enjeux, tels que la préservation de l'Environnement, l'attractivité touristique des territoires, l'impact social et éducatif du sport.

Depuis sa réinstallation le 13 décembre 2021, la CDESI du Pas-de-Calais, dont le dynamisme est reconnu à l'échelle régionale et nationale, poursuit ses travaux de manière efficiente. Outre la poursuite de l'élaboration du PDESI, dont la finalité réside dans

la pérennisation, le développement durable et la promotion des ESI, cette année 2023 consistait à maintenir la dynamique autour de cette démarche de développement maîtrisé des sports de nature, à l'image :

Des chiffres enthousiasmants concernant l'utilisation de l'application Escapade 62. En effet, 27.737 visites ont été recensées en 2023, dont près de 7000 visiteurs réguliers.

De l'organisation d'une 6ème édition du Mois des Sports de Nature, sans précédent en termes de richesse de la programmation et d'implication du réseau des espaces, sites et itinéraires ;

De la poursuite des travaux des groupes thématiques (« développement maîtrisé des événementiels sportifs », « déploiement départemental de l'outil Suric@te » ...).

Le présent rapport propose l'inscription et le classement de nouveaux ESI au Plan Départemental.

La campagne 2023 s'est inscrite dans la continuité de la précédente, en ce qui concerne le nombre de porteurs de projet ayant manifesté leur intérêt pour le dispositif. Pour rappel, les ESI de 3ème catégorie ne sont pas éligibles en l'état au regard des critères imposés, mais sont dits « classés » afin de bénéficier de l'accompagnement (en ingénierie et/ou financier) nécessaire en vue d'une inscription à terme.

Aussi, suite à sa réunion plénière du 16 novembre 2023, la CDESI propose l'inscription de 7 ESI et le classement de 4 autres ESI en 3ème catégorie.

Vous trouverez en annexe 1, un tableau synthétique reprenant chacune de ces propositions d'inscriptions et de classements au PDESI.

Aussi, il convient de statuer sur ce dossier et, le cas échéant, d'inscrire et de classer au PDESI les ESI proposés par la CDESI, lors de sa réunion en date du 16 novembre 2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/02/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY